

CAMPAGNE DE DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL EN WALLONIE VOTRE PHARMACIEN SE MOBILISE !

A partir de ce 16 septembre 2024, chaque patient éligible aura la possibilité de se voir **délivrer gratuitement, dans l'une des 1553 pharmacies situées en Wallonie** (en ce compris la Communauté germanophone), **un kit de dépistage du cancer colorectal**. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un projet pilote, d'une durée limitée, porté par l'AViQ, dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie, et le gouvernement de la Communauté germanophone.

9 cas de cancer colorectal sur 10 se guérissent

Le cancer de l'intestin est le 3ème cancer le plus fréquent chez l'homme ainsi que chez la femme. Cela représente 13% de tous les cancers en Belgique[1]. **Dépisté tôt, ce cancer se guérit dans 9 cas sur 10.**

Un test de dépistage simple à réaliser

Actuellement, les patients éligibles[2] reçoivent un courrier les invitant à participer à ce dépistage grâce à un kit « colotest »[3] pouvant être obtenu par le biais de leur médecin traitant ou du Centre de Coordination et de Référence pour le dépistage des cancers (CCRef).

Dès ce 16 septembre 2024, chaque patient éligible aura également la possibilité de se procurer le kit gratuitement et directement auprès d'une des 1553 officines ouvertes au public en Wallonie (en ce compris la Communauté germanophone). Le pharmacien fournira, au patient, des **informations pour la bonne réalisation du test à domicile**. Le test est facile à réaliser (sur base d'un prélèvement de selles) et est totalement indolore. Un mode d'emploi détaillé est fourni dans le kit de dépistage.

[1] Belgian Cancer Registry (BCR) met à disposition les derniers chiffres des diagnostics de cancer pour l'année 2022 et les estimations des chiffres d'incidence pour 2023 | Belgian Cancer Registry (kankerregister.org)

[2] Patient âgé entre 50 et 74 ans inclus, résidant en Région wallonne, n'ayant pas fait le test de dépistage courant de l'année civile précédente et/ou n'étant pas exclu temporairement ou définitivement de ce dépistage.

[3] Le colotest est un examen de laboratoire réalisé sur base d'un échantillon de selles et qui permet de détecter la présence de sang.

Une fois le test réalisé, le patient doit renvoyer, au plus vite et au plus tard dans les 5 jours après sa réalisation, l'échantillon via courrier postal (une enveloppe est prévue à cet effet dans le kit). Les résultats seront envoyés au médecin renseigné sur le document d'identification quelques jours après l'analyse du test au laboratoire.

Rappelons qu'un test positif signifie que du sang a été détecté dans les selles. **Dans 90% des cas, ce n'est donc pas un cancer !** Il est toutefois important, dans le cas d'un test positif, de se rendre chez son médecin généraliste pour obtenir une prescription pour une coloscopie qui est un examen complémentaire nécessaire.

L'importance du dépistage

Le cancer colorectal peut être tout à fait asymptomatique, d'où l'importance d'un dépistage systématique, tous les deux ans, entre 50 et 74 ans inclus.

N'attendez plus et retirez votre kit gratuitement auprès de votre officine !

L'AUP et l'OPHACO – partenaires du projet pilote aux côtés du CCRéf, de l'AViQ, dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie, et du gouvernement de la Communauté germanophone – se réjouissent de cette avancée pour les patients et les équipes officinales qui, plus que jamais, sont des partenaires au quotidien de la prévention en matière de santé publique.

Pour l'AUP,

- Philippe Debroux, Administrateur AUP – 0494/91.59.59 – philippe.debroux1@gmail.com
- Charline Lenaerts, Collaboratrice Scientifique et Santé Publique – 0489/90.87.09 – charline.lenaerts@gmail.com

Pour l'OPHACO,

- Stéphanie Janssens, Public Affairs Manager – 0472/80.63.75 – s.janssens@ophaco.org

Pour le CCRéf

- Michel Candeur, Coordinateur – pharma@ccref.org

A propos de l'AUP : L'Association des Unions de Pharmaciens (AUP) s'est créée en 2012 sous forme d'ASBL, comprenant l'APNL pour Namur, le CERPAN pour le Brabant wallon, l'APPL pour Liège, l'UPVE pour Verviers, l'URPC pour Charleroi et l'UPHOC pour le Hainaut occidental et central. La volonté commune des unions de pharmaciens indépendants constituant l'A.U.P. a été de prendre leurs intérêts à bras-le-corps, dans cette période de régionalisation des soins de santé. Ces unions de pharmaciens ont décidé d'anticiper ce processus en créant un organe destiné à discuter à terme avec le ministre compétent au niveau régional et à mieux représenter les intérêts de toutes les unions.

A propos de l'OPHACO : L'Office belge des sociétés coopératives de pharmacies et grossistes-répartiteurs pharmaceutiques (OPHACO) est une organisation professionnelle comptant 7 membres - sociétés coopératives agréées - qui représentent ensemble près de 600 pharmacies. Les membres souscrivent aux valeurs et principes des sociétés coopératives et défendent un entrepreneuriat socialement responsable, fondé sur la solidarité et les valeurs universelles. Cela implique le développement d'une relation durable avec les patients-coopérateurs au sein de laquelle les services aux patients occupent une place centrale.